



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2018 - 2020

**Commune
de
Quint-Fonsegrives**

Sommaire

- I. Un contexte éducatif favorable**
- II. Le fonctionnement opérationnel du PEDT**
- III. Les forces vives du territoire**
- IV. Les axes du PEdT**
- V. Les engagements du Comité de Pilotage**
- VI. L'évaluation du PEdT**

I. Un contexte éducatif favorable :

L'éducation, un acte global et complexe

Éduquer demeure un acte global et complexe qui met en scène des approches multiples et mobilise de nombreux acteurs intervenant au cours des trois temps de l'enfant et de l'adolescent : celui de la famille, de l'école et du temps libre. Cet objectif nécessite donc un partenariat ouvert avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Dans cette optique, la commune intervient aujourd'hui auprès des différents publics dans une logique de continuité éducative, de la petite enfance jusqu'aux jeunes majeurs. Son action peut être directe par ses services municipaux ou indirecte par l'intermédiaire de partenaires, professionnels ou bénévoles, œuvrant sur son territoire.

Historique de la démarche éducative communale

Outre les mises en place des animations péri et extrascolaire ainsi que de la jeunesse réalisées au cours de la période 1997- 2003, **la prise en compte d'une définition globale d'une démarche éducative sur le territoire de Quint-Fonsegrives date de 2006 avec le diagnostic et la mise en œuvre du Contrat Éducatif Local (CEL) en relation avec l'État et du Contrat Enfance jeunesse (CEJ) en relation avec la Caisse d'Allocations Familiales.** Le CEL a permis notamment, avec la création de « fiches/outils », de développer des actions transversales locales associatives, péri, extrascolaires et scolaires pour les enfants, les jeunes et leurs familles.

Afin de développer cette démarche globale sur le territoire, **il a été construit en 2008 (en s'appuyant sur les fondamentaux du Contrat Educatif Local, un Projet Éducatif Local (PEL) élargissant cette démarche éducative de la petite enfance aux jeunes adultes (0/20 ans).**

Aujourd'hui, afin de continuer à prendre en compte l'éducation comme un acte global sur notre commune permettant de développer notamment le partenariat associatif local, l'importance des propositions en relation avec la petite enfance, la relation scolaire /périscolaire/extra-scolaire enfants et jeunes ainsi que la valorisation de la place des familles (parentes, grands-parents...) dans la réalisation des actes éducatifs, il est apparu indispensable d'intégrer le Projet Éducatif de Territoire (PEdT). **C'est ainsi qu'à partir de l'ensemble des éléments déjà inscrits dans notre PEL et du travail réalisé dans le cadre du comité de pilotage, nous avons créée en 2015 notre premier PEdT validé par le DDCS pour la période 2015-2017.**

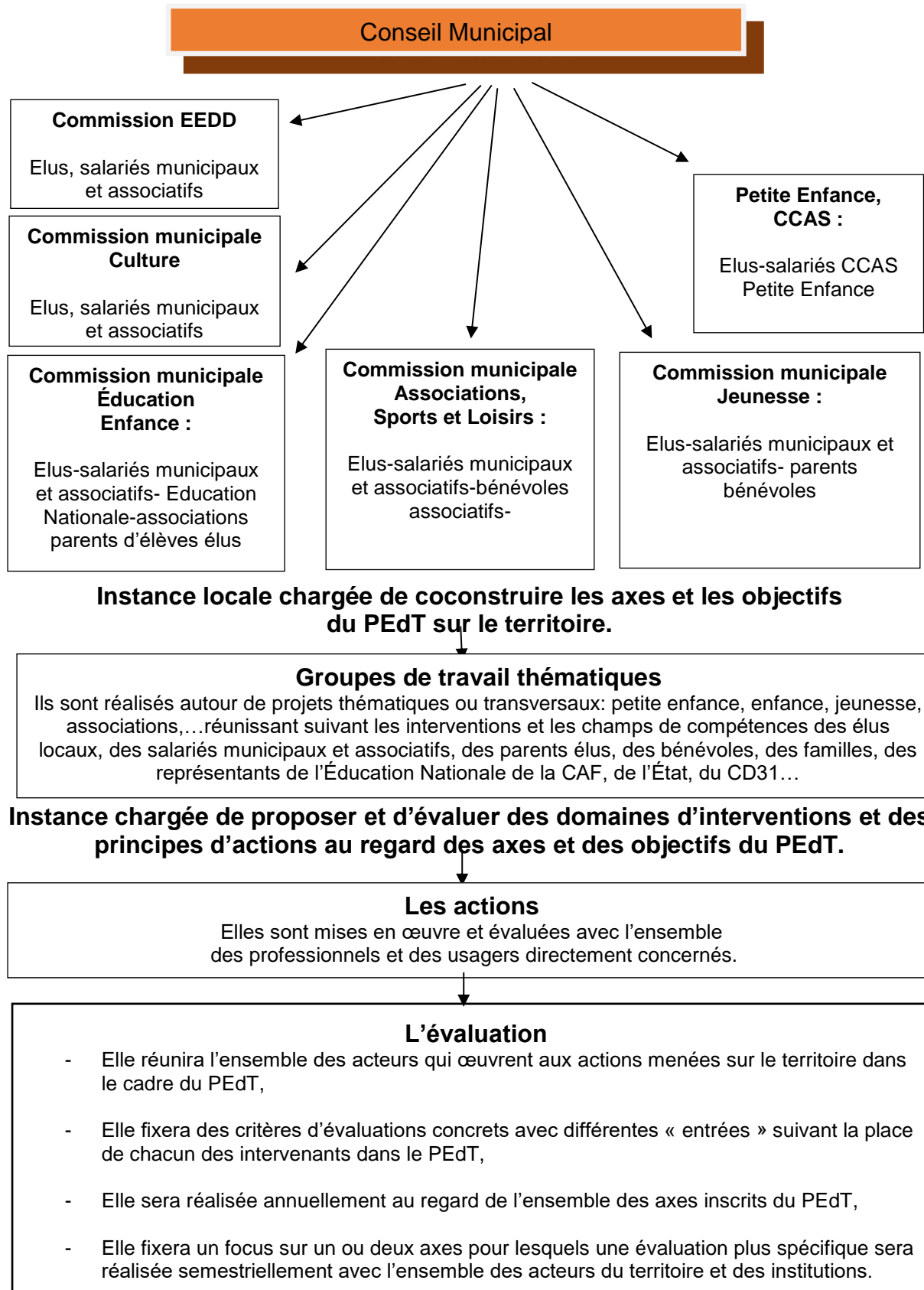
Construction du PEdT 2018-2020

Après avoir présenté en avril dernier à l'ensemble du groupe de pilotage l'évaluation de notre premier PEdT 2015-2017, nous avons ensuite mobilisé l'ensemble des partenaires locaux autour d'une dizaine de réunions thématiques : élus, techniciens municipaux et associatifs, directeurs et chef d'établissement, parents d'élèves, associations locales sportives, culturelles et sociales.

Ces réunions ont permis de co-construire ensemble au fur et à mesure un document qui s'inscrit bien au-delà du simple cadre périscolaire et scolaire mais à l'échelle du territoire dans toute sa globalité.

La démarche proposée a été de définir les **axes** du PEdT avec pour chacun leurs **objectifs** et les **domaines d'intervention** à travailler. De nombreuses **actions**, nouvelles ou reconduites ont été évoquées et viendront concrétiser la déclinaison partenariale de ce PEdT auprès des publics enfants et jeunes, des familles et des seniors.

II. Le fonctionnement opérationnel du PEdT



III. Les forces vives du territoire :

La petite enfance :

- Au sein de l'espace multi accueil de la petite enfance des accueils collectifs complémentaires :
 - Une crèche municipale permettant l'apprentissage de la vie en collectivité
 - Un RAM : Relais d'Assistantes Maternelles qui permet aux assistantes maternelles avec les enfants dont elles ont la garde, d'échanger et de favoriser l'apprentissage de la collectivité.
 - Un LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents. C'est un lieu de jeux, d'échanges et de rencontres dédié aux enfants accompagnés de leurs parents.
 - Une animation Baby-Gym : C'est une animation réalisée autour de jeux de motricités.
- Une crèche associative
- Une micro crèche bilangue privée viennent compléter les différentes possibilités d'accueil.

L'enfance :

Dans le cadre scolaire :

- Une école maternelle de 7 classes : 190 enfants,
- Une école élémentaire de 13 classes : 350 enfants,
- Deux fédérations de parents d'élèves élus.
- Une amicale laïque.

Chaque école fonctionne avec comme support son projet d'école (dont le renouvellement est en cours cette année scolaire 2017-18) et participe avec de nombreux partenaires associatifs et municipaux aux actions entreprises sur le territoire. Un travail prioritaire est mené depuis de nombreuses années avec les équipes d'animations périscolaires autour d'actions communes écoles/périscolaire dans le cadre du PEdT.

Dans le cadre péri et extrascolaire :

a. Accueil éducatif de loisirs et social des enfants de 3-11 ans :

L'accueil périscolaire (ALAE) et extrascolaire (ALSH) des 3-11 ans est un espace stratégique charnière et en partenariat entre l'école et la famille. Son rôle est essentiel dans la mise en œuvre d'une continuité éducative entre les acteurs.

b. Un partenaire expérimenté :

- LEC Grand Sud

c. Des lieux d'accueil récents et qualitatifs

- ALAE : Deux bâtiments récemment construits (un pour la maternelle et un pour l'élémentaire) attenants aux écoles accueillent les enfants dans les différents temps périscolaires.
- ALSH : Un bâtiment construit il y a cinq ans spécifiques à l'accueil des enfants au cours des temps extrascolaire est situé dans un espace de loisirs, proche des espaces de jeux libres et des terrains de sports.

La jeunesse :

Dans le cadre scolaire :

Un collège réunissant 500 élèves, dont 50% sont issus de la ville de Quint-Fonsegrives et 50% de deux autres communes : Drémil-Lafage et Flourens. Le collège fonctionne avec comme support son projet d'établissement et participe à certains projets portés par la ville.

Dans le cadre périscolaire :

a. Un partenaire expérimenté :

- LEC Grand Sud

Accueil éducatif de loisirs et social des jeunes de 12-17 ans :

- **Centre de Loisirs Associé au Collège (CLAC)** : Son rôle est essentiel dans la mise en œuvre d'une continuité éducative entre les acteurs.

Dans le cadre extrascolaire :

- « **Planète Jeunes** » : Un espace spécifique est réservé aux jeunes au cœur du village. Ses animateurs interviennent sur le CLAC.

Un partenaire expérimenté sur ces deux structures :

- LEC Grand Sud

Les priorités dans ces domaines :

- développer les actions périscolaires en lien avec les projets d'écoles et d'établissement.
- Actions « passerelles »,
- CLAS,
- Veille Educative.

La culture

La médiathèque municipale Anne-Laure ARRUEBO *(en mémoire d'une jeune femme qui a grandi à Quint-Fonsegrives, victime des attentats de novembre 2015 à Paris).*

Ce lieu de 600 m2 construit il y a plus de dix ans est un espace de vie culturelle central et très bien identifié sur notre commune. Il prend une place de plus en plus importante dans notre démarche éducative avec notamment de multiples collaborations dans une démarche transversale avec des rencontres et des projets avec les écoles, le collège, les services enfance, jeunesse, social...et les familles.

Les manifestations et expositions municipales : Festival Brèves d'image, Salon d'Automne, Atout Lire, Marathon des Mots, etc.

Les animations villageoises :

Plusieurs manifestations conduites par la commission municipale Animations sont spécifiquement destinées à l'Enfance et à la Jeunesse, et aux parents, en partenariat avec les acteurs locaux, bénévoles et professionnels :

- Fiestimômes-Fiestijeunes au mois de mai
- Halloween fin octobre
- Féeries de Noel fin décembre,

En complément, le Comité des Fêtes propose à l'ensemble de la population et plus particulièrement aux familles des temps de récréation autour notamment de la fête locale et du Carnaval co-organisé avec les autres associations de la commune.

Le social

- Service social municipal : **Il va prendre une place prépondérante dans notre nouveau PEdT notamment dans l'axe parentalité et la Veille Educative.** Il pilote également des actions intergénérationnelles comme la semaine bleue, etc.

- CCAS dont le CA est le parlement social de notre commune, Il participe dans une démarche transversale à l'accompagnement des projets et des actions qui sont définies dans le PEdT de notre territoire.

Les principaux équipements socio-culturels et sportifs :

- Un complexe de loisirs multi-activités, des salles d'activités et des terrains de jeux permettant la pratique de nombreuses activités socio-culturelles et sportives pour différentes tranches d'âges,
- Deux gymnases, dont un en lien direct avec le collège,
- Une salle multi activités permettant d'accueillir les activités du Centre de loisirs et les manifestations socio-culturelles locales,

Les associations socio-culturelles et sportives de la ville :

- USQF (Union sportive Quint-Fonsegrives) : 10 clubs formateurs,
- Foyer Rural : 24 sections socio-culturelles et sportives,
- QFA (Quint-Fonsegrives Ambiances) activité socio-culturelles et sportives à destination des seniors,
- Comité des Fêtes, manifestations tout public,
- Quint-Fonsegrives Jumelages, échanges culturels et sportifs,
- La Ballade des Cartables
- Les Anciens Combattants, pour le Devoir de Mémoire,
- Association des Résidents du Ruisseau pour la communauté de vie,

Ils participent grandement aux actions et aux projets menés dans le cadre du PEdT notamment en relation avec l'aménagement des rythmes scolaires.

A ce titre, une plus grande place leur est proposée dans le nouveau PEdT à travers un nouvel axe : Sport et Santé.

Les partenaires institutionnels

- **La DDCS** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale, intervient notamment dans la mise en place, la validation, le suivi et l'évaluation des axes du PEDT.
- **L'Education Nationale** : intervient notamment dans la mise en place, la validation, le suivi et l'évaluation du PEDT, de la parentalité/CLAS et de la veille éducative.
- **La CAF 31** : Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, intervient notamment dans la mise en place, la validation, le suivi et l'évaluation du CEJ, du PEdT, de la parentalité/CLAS et des actions VVV.
- **Le Conseil Départemental 31** : intervient notamment dans la mise en place, la validation, le suivi et l'évaluation des actions menées dans la veille éducative, les actions TLPJ et VVV.

- **Toulouse Métropole** : intervient notamment dans la mise en place, la validation, le suivi et l'évaluation de la parentalité/CLAS et la veille éducative.

IV. Les axes du PEdT

Cf. document joint :

« doc 2 - AXES et ORIENTATIONS PEdT 2018-2020. Quint-Fonsegrives.pdf »

Nous souhaitons toutefois mettre un focus sur deux axes que nous avons fixés comme prioritaires dans l'analyse et le suivi des actions. A savoir :

- **Axe parentalité**

Au-delà du cadre structurant existant sur notre commune, il est une priorité en termes de partenariat et de participation active que nous devons consolider et développer c'est la relation avec les familles : parents, grands-parents...dans l'accompagnement des projets, dans la place que nous devons leur donner dans les projets réalisés avec les enfants, les jeunes et les professionnels.

Cela se construit et s'évalue sur du long terme...

- **Axe Santé et Sport.**

Notre commune récemment labellisée « Ville Active et Sportive » par le Ministère des Sports notamment, souhaite travailler avec les partenaires locaux dans le cadre de l'aménagement de son territoire sur ces deux objectifs, souvent liés et toujours complémentaires.

Bien entendu les autres axes de notre PEdT seront aussi traités avec rigueur et dynamisme.

V. Les engagements du Comité de Pilotage du PEdT et ses partenaires :

Le comité de pilotage aura pour mission d'évaluer les axes du PEdT et d'engager d'éventuelles nouvelles orientations en vue d'une évolution de son cadre d'intervention.

L'ensemble des axes, des objectifs et des projets qui en découlent seront évalués afin de maintenir, de consolider et faire évoluer dans le temps notre PEdT au plus proche des besoins et des attentes de la population.

A ce jour, les principes d'actions et les engagements sont :

- Respecter les orientations éducatives définies,

- Développer la continuité éducative en complémentarité et avec cohérence,
- Travailler en équipes pluridisciplinaires sur les projets dans le respect des attributions, compétences et champs d'intervention de chacun,
- Mettre en place des actions de qualité en garantissant :
 - o La qualification et la compétence des intervenants,
 - o L'intégrité physique et morale des différents publics,
- Participer à des actions de formation.

V- Évaluation du PEdT

Les critères de réussite du Projet Éducatif de Territoire

- Ces critères devront nous permettre de mesurer l'efficacité et l'efficience du Projet Éducatif de Territoire.
- Ces critères prennent en compte les diverses dimensions du projet et de ses actions, l'encadrement, les lieux, les publics, les types d'actions proposées, les modes de financements, les niveaux de participation des différents acteurs, le partenariat, le pilotage du projet, les modes de communication
- Certains critères auront de fait plus de résonance dans certains projets suivant l'orientation donnée.

Les six critères :

- qualité de l'offre éducative,
- accessibilité de l'offre éducative,
- niveau d'ouverture au plus grand nombre,
- participation et implication de la communauté éducative,
- information sur le projet,
- implication financière,

- **Critère n° 1 : Qualité de l'offre éducative**

- indicateurs :

- Couverture des différentes périodes de temps libres,
- Diversité des activités proposées,
- Statuts et qualifications des intervenants,
- Diversité des intervenants.

- **Critère n° 2 : Accessibilité de l'offre éducative**
 - indicateurs :
 - Implantation des actions sur le territoire,
 - Participation financière des familles.

- **Critère n° 3 : Niveau d'ouverture au plus grand nombre**
 - indicateurs :
 - Participation des enfants et des jeunes du territoire,
 - Participation aux activités par tranche d'âge,
 - Mixité dans les activités proposées,
 - Participation de publics spécifiques,
 - Renouvellement des publics aux activités.

- **Critère n° 4 : Participation et implication de la communauté éducative**
 - indicateurs :
 - Degré de participation et d'implication des enfants, des jeunes et des familles,
 - Liens et articulation des projets avec les projets d'établissements des écoles et du collège,
 - Articulations du projet avec les autres projets et dispositifs du territoire,

- **Critère n° 5 : Information sur le projet**
 - indicateurs :
 - Modalités de communication en direction des enfants, des jeunes et des familles,
 - Modalités de communication entre professionnels de la communauté éducative,

- **Critère n° 6 : Implication financière**
 - indicateurs :
 - Évolution des charges et produits,
 - Répartition et évolution des ressources,
 - Évolution des budgets sur 3 ans.

ORGANISMES INSTITUTIONNELS VALIDEURS DU PEDT

